



Conseil communal d'Etagnières

1

Etagnières, le 12 septembre 2024

Aux membres du  
Conseil communal d'Etagnières

## CONVOCATION

No 14 de la législature 2021 – 2026

Assemblée du Conseil communal

# Salle des Combles

**Jeudi 26 septembre 2024**

**20h.00 précise**

Mesdames, Messieurs,

Le bureau du Conseil communal vous invite pour la 14<sup>ème</sup> séance de la législature 2021-2026.  
Celle-ci est publique.

### Ordre du jour

1. **Accueil, appel**
2. **Communication(s) du Bureau**
3. **Communication(s) de la Municipalité**
4. **Adoption du PV de l'assemblée du 27 juin 2024**
5. **Adoption du préavis 30/09.2024 - Arrêté d'imposition pour l'année 2025**
6. **Adoption du préavis 31/09.2024 – Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 85'000.- TTC pour procéder au renouvellement du logiciel informatique relatif aux applications métiers (bourse et contrôle des habitants) de l'administration communale.**
7. **Adoption du préavis 32/09.2024 – Demande d'un crédit de CHF 500'000.- TTC pour la réalisation des études nécessaire au développement du Plan d'Affectation « Etang Est » et au réaménagement de la route cantonale RC 401a en traversée de localité.**
8. **Adoption du préavis 33/09.2024 – Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 550'000.- TTC pour procéder à la rénovation du hall et de la façade-est de la salle de l'Etang.**
9. **Adoption du préavis 34/09.2024 – Modification des statuts de l'ARASPE**
10. **Informations de la Municipalité :**
  - a. *Mise en service passage piéton RC401, 15.12.2024*
  - b. *SGZA (Système de gestion des zones d'activités) 2<sup>ème</sup> consultation publique*
  - c. *Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré*
  - d. *Signalisation dans les espaces publics et dans la zone protégée*
  - e. *Information quant aux échéances électorales en vue de la prochaine législature*
11. **Divers et propositions individuelles.**

Nous nous réjouissons de notre prochaine rencontre et vous présentons, à toutes et à tous, nos salutations les meilleures,

Le bureau

Annexes : - PV de la dernière séance du Conseil communal du 27 juin 2024.  
- Préavis, rapports et tous documents en relation avec l'ordre du jour.  
Copie pour information à la préfecture du district du Gros-de-Vaud.

**Procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2024**  
**(No 13 de la législature 2021 – 2026)**

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué en assemblée le jeudi 27 juin 2024 à 20h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. **Accueil, appel**
2. **Communication(s) du Bureau**
3. **Communication(s) de la Municipalité**
4. **Adoption du PV de la séance du 14.03.2024**
5. **Adoption du Préavis 29/06.2024 – Gestion et comptes 2023**
6. **Urbanisme : Plan d'affectation Etang est**
7. **Election à la Présidence du Conseil pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025**
8. **Election à la Vice-présidence du Conseil pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025**
9. **Election des scrutateurs pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025**
10. **Election des suppléants scrutateurs pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025**
11. **Election de la commission de gestion et finances pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025**
12. **Election d'un membre suppléant à la commission de gestion et finances pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025**
13. **Informations de la Municipalité :**
  - a) **Ancienne Eglise d'Assens : Etat de situation du projet quant aux travaux réalisés et à leur financement**
  - b) **Salle de l'Etang et immeuble rue du Bourg 1 : Rénovation énergétique des bâtiments**
  - c) **Chemin AF : Réflexion avec le Canton quant à leur entretien**
  - d) **Forêts, étang : Bancs couverts sur la place des grillades**
  - e) **Routes : Réfection rue des Crêts et chemin de la Delèze**
  - f) **Routes : Etude de requalification de la RC401 en partenariat avec la DGMR**
  - g) **Quai provisoire LEB : Situation des travaux**
  - h) **Plan énergie et climat au niveau communal : Démarches futures et réflexion ainsi que réseau de chauffage à distance**
  - i) **Coup de balai 2024/2025 : Etat de situation et réflexions futures**
  - j) **Laurelles et thuyas : démarche quant au patrimoine communal**
  - k) **Organisation du 1<sup>er</sup> août : inscriptions**
  - l) **Informatique communale : point de situation sur le partenariat des solutions métiers**
14. **Divers et propositions individuelles.**

Présidence : Monsieur Patrick Nessi, Président.

Monsieur le Président rappelle que la séance est publique.

Se sont excusés : Madame Candil Marie-Agnès, Messieurs Bruttin Alexis, Delmonico Cédric, Demaurex Jean-Manuel, Gashi Astrit,, Martin Jean-Pierre, Millioud Raymond et Vionnet Yves.

Absences non excusées : Aucune.

En préambule, M. le Président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon les art.25 et 48 du Règlement du conseil communal d'Etagnières.
- la séance est ouverte au public (art. 51 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (art. 68 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).

1. Accueil, appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 27 conseillères et conseillers, le quorum est ainsi atteint (art. 50 du Règlement du conseil communal d'Etagnières et art.26 LC). L'assemblée peut valablement délibérer. M. le Président déclare la séance ouverte et souhaite qu'elle soit fructueuse. Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

M. le Président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

3. Communication(s) de la Municipalité.

NEANT.

4. Adoption du PV de l'assemblée du 14.03.2024.

Le PV de la dernière assemblée a été transmis aux membres du Conseil avec la convocation de ce jour. Il est déposé sur la table à disposition des conseillères et conseillers. Sa lecture n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité par les membres présents. M. le Président prie le secrétaire de l'insérer dans les archives.

5. Adoption du Préavis 29/06.2024 – gestion et comptes 2023.

M. Pascal Favre, Syndic et responsable des finances, passe en revue le dossier relié que toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment. Ce dossier comporte le « Rapport sur la gestion de l'exercice 2023 » ainsi que les « Commentaires sur les comptes 2023 ».

M. le Syndic relève que :

- le compte de fonctionnement montre un excédent de revenus de Fr. 717.69 après les écritures de boucllement alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de Fr. 40'505.-.
- la valeur du point d'impôt 2023 est de Fr. 46'069.- (*Fr.47'190.- selon le décompte final de la péréquation 2022*).
- l'écart budget-comptes est, pour les charges de Fr. 482'731.66 alors qu'il est de Fr. 523'954.35 pour les revenus.
- la marge d'autofinancement, à savoir le résultat purement financier (*cash-flow*), est de Fr. 1'118'241.- (*2022 : 1'935'282.-*). La marge d'autofinancement moyenne des dix dernières années est maintenant de Fr. 886'470.-
- le montant total des dépenses d'investissements 2023 du patrimoine administratif est de Fr. 236'998.35.
- l'endettement total a diminué de Fr. 1'795'704.- passant de Fr. 8'823'514.- à Fr. 7'027'810.-.

- au terme de l'exercice 2023, l'endettement total par habitant est de Fr. 5'996.- (7'646.- en 2022). En comparaison, l'endettement total 2022 par habitant pour l'ensemble des communes vaudoises (*sans Lausanne*) était de Fr. 5'786.-.
- Il passe ensuite en revue les différents comptes répertoriés et répond aux questions soulevées avant de clore son intervention.

M. D. Martin observe une diminution au C.110.465.00 (*La Poste, Rémunération du partenaire selon contrat de Poste CH SA*).

M. Pascal Favre, Syndic, cela provient essentiellement du changement des habitudes de la population mais le maintien de ce guichet postal conserve son utilité de service à la population.

M. Karim Marlève, membre de la commission de gestion et des finances lit leur rapport qui invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président peut ainsi passer au vote.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal qui demandent aux conseillères et conseillers d'accepter la Gestion et les Comptes 2023 tels que présentés par la Municipalité dans son préavis, soit :

*Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :*

### **Le Conseil communal d'Etagnières**

- *après avoir pris connaissance des comptes 2023,*
- *du préavis de la Municipalité,*
- *vu le rapport de la Commission de gestion et des finances,*
- *et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

#### **décide**

- 1) *d'accepter la gestion et les comptes 2023 ;*
- 2) *de prendre connaissance des autres éléments du rapport sur les comptes de l'année 2023, notamment du tableau des dépenses d'investissements, du tableau des flux de trésorerie et autres éléments financiers ;*
- 3) *de donner décharge à la Municipalité de sa gestion ;*
- 4) *de relever la Commission de gestion et des finances de son mandat.*

Votation : A main levée et à l'unanimité, les conseillères et conseillers communaux acceptent les comptes et la gestion 2023 conformément au préavis municipal sans modification.

#### 6. Urbanisme : Plan d'affectation Etang est

M. Michael Chatelan, Municipal et responsable de l'urbanisme, explique le résultat de la stratégie de ce plan d'affectation Etang est avec des plan à l'écran.

Après l'enfouissement du leb et de la gare, il y aura la possibilité d'un développement urbanistique permettant de reconnecter le haut et le bas du village à l'horizon 2050. La 1<sup>ère</sup> étape consiste à établir un plan d'affectation. Ce gros travail doit se faire en menant des discussions avec l'Etat de Vaud et des partenaires privés potentiels. Il en ressortira aussi les coûts indicatifs des études et des procédures.

Actuellement, la Municipalité a été approchée par la DGMR (*Direction Générale de la Mobilité et des Routes*) pour la requalification de la RC401 sur le tronçon du 1<sup>er</sup> giratoire de Cheseaux jusqu'à hauteur de la traversée du Bulet côté Assens. Elle permettra un « aménagement vélos » sur la RC401 et, la mise en souterrain des voies ferrées serait le moment opportun pour requalifier cet axe aussi en fonction des différents véhicules devant l'emprunter. Cette requalification étudiera également la possibilité de diminuer la vitesse à l'intérieur du périmètre bâti avec un abaissement de la vitesse envisagé à 30km/h.

M. D. Martin : quel est le tronçon que la Municipalité souhaiterait limiter à 30km/h. ?

M. Chatelan : afin d'éviter que le transit devienne « autoroutier » sur cet axe Nord – Sud prioritaire, la vitesse serait limitée à 30 km/h. sans priorité de droite depuis grosso-modo le Garage Casale et la sortie du village à hauteur de la présélection menant au quartier Es-Brits.

M. L.Cherpit : un giratoire sur la RC 401 supprimerait les feux de signalisation.

M. Chatelan : il faudrait approfondir mais la Rue des Crêts et la Rue du Bourg ne sont pas alignées.

M- L.Cherpit : pourquoi c'est la Commune qui doit payer les études alors que c'est le Canton qui commande ?

M. Chatelan : il y a une loi dictant que les investissements liés aux RC sont pris en charge par les communes à l'intérieur de leur panneau d'entrée de village.

M- Casale : y-a-t-il une différence entre une « zone 30 » et un « axe 30 » ?

M. Chatelan : dans les « zones 30 », les passages piétons ne sont pas marqués tandis que sur un « axe 30 », les passages piétons sont marqués.

M. Casale souligne qu'il faudra penser aussi aux gros camions ravitaillant son Garage.

M. Marlève : concernant les immeubles réalisés par des investisseurs privés, auront-ils aussi leur mot à dire sur les aménagements ?

M. Chatelan : oui bien sûr mais avec des réalisations concertées.

M. Guenzi : est-ce que la Municipalité pense également aux infrastructures communautaires qu'il faudra peut-être créer en lien avec ce développement ?

M. Chatelan : ça devrait être pris en compte mais la Municipalité penche pour la construction, dans cette zone, d'une partie d'appartements protégés ce qui devrait éviter l'arrivée d'un surplus conséquent d'écoliers.

M. Marzullo : y-a-t-il déjà un projet pour la gare actuelle ?

M. Chatelan : cette gare, abritant actuellement toutes les installations techniques ferroviaires et routières indispensable à leur bon fonctionnement, restera telle quelle au minimum jusqu'à la mise en service des installations qui seront liées au passage souterrain de la ligne du leb.

7. Election à la Présidence du Conseil pour la période du 01.07 2024 au 30.06.2025.

M. le Président déclare qu'il est candidat à sa propre succession mais demande si un(e) (ou des) conseiller(ères) serai(en)t candidat(es). Ce n'est pas le cas et, aussitôt, il est élu par acclamation de l'assemblée.

**M. Patrick Nessi est ainsi élu Président du conseil communal** pour la période du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025.

8. Election à la Vice-présidence du Conseil pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025.

M. le Président déclare que Mme Laurence Isaaz Vuichard est candidate à sa propre succession mais demande si un(e) (ou des) conseiller(ères) serai(en)t candidat(es). Ce n'est pas le cas et, aussitôt, elle est élue par acclamation de l'assemblée.

**Mme Laurence Isaaz Vuichard est ainsi élue Vice-présidente du conseil communal** pour la période du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025.

9. Election des scrutateurs pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025.  
Comme le veut la coutume, les suppléants-scrutateurs, Messieurs Michele Marzullo et Julien Thomet devraient être les candidats scrutateurs et ces deux candidats scrutateurs sont aussitôt élus par acclamation de l'assemblée et ils acceptent.  
**Messieurs Michele Marzullo et Julien Thomet sont ainsi élus Scrutateurs du conseil communal** pour la période du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025.
10. Election des suppléants scrutateurs pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025.  
M. le Président demande des candidatures aux conseillères et conseillers. Monsieur Laurent Vaney et Monsieur Christophe Paris s'annoncent et sont aussitôt élus par acclamation de l'assemblée.  
**Messieurs Laurent Vaney et Christophe Paris sont ainsi élus Suppléants - scrutateurs du conseil communal** pour la période du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025.
11. Election de la commission de gestion et des finances pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025.  
L'usage voulant qu'à la fin de chaque année politique, le Président de cette commission en sorte et que chaque membre gravisse un échelon, la commission de gestion et des finances sera composée de :
- Président : Monsieur Alexis Bruttin
  - 1<sup>er</sup> membre : Monsieur Astrit Gashi
  - 2<sup>ème</sup> membre : Monsieur Karim Marlève
- L'assemblée élit par acclamation et à l'unanimité ces 3 personnes qui acceptent.
12. Election d'un membre suppléant à la commission de gestion et des finances pour la période du 01.07.2024 au 30.06.2025.  
Conformément au vœu de la Commission de gestion et des finances formulé lors de la séance du Conseil du 22 juin 2023 proposant que cette commission perde le temps de la législature, Monsieur Karim Marlève propose Monsieur Jean-Pierre Martin (*actuel Président*) comme Suppléant à la Commission de gestion et des finances pour l'année à venir.  
**Monsieur Jean-Pierre Martin**, absent lors de cette séance, est aussitôt élu Suppléant à la Commission de gestion et des finances par acclamation de l'assemblée.
13. Informations de la Municipalité :  
M. le Président présente les informations que la Municipalité souhaite donner au Conseil :
13. a) Ancienne Eglise d'Assens : Etat de situation du projet quant aux travaux réalisés et à leur financement
  13. b) Salle de l'Etang et immeuble rue du Bourg 1 : Rénovation énergétique des Bâtiments
  13. c) Chemin AF : Réflexion avec le Canton quant à leur entretien
  13. d) Forêts, étang : Bancs couverts sur la place des grillades
  13. e) Routes : Réfection rue des Crêts et chemin de la Delèze
  13. f) Routes : Etude de requalification de la RC401 en partenariat avec la DGMR
  13. g) Quai provisoire LEB : Situation des travaux
  13. h) Plan énergie et climat au niveau communal : Démarches futures et réflexion ainsi

que réseau de chauffage à distance

- 13.i) Coup de balai 2024/2025 : Etat de situation et réflexions futures
- 13.j) Laurelles et thuyas : démarche quant au patrimoine communal
- 13.k) Organisation du 1<sup>er</sup> août : inscriptions
- 13.l) Informatique communale : point de situation sur le partenariat des solutions métiers

13. a) Ancienne Eglise d'Assens : Etat de situation du projet quant aux travaux réalisés et à leur financement par Mme Annelise Isaaz.

La rénovation de cette église suit son cours mais pas mal d'imprévus sont apparus en cours des travaux, notamment au niveau de la charpente ainsi que des tuiles, sur le clocher, qui menaçaient de tomber sur les personnes entrant dans l'église.

Malgré tout cela et en fonction de l'accord cantonal reçu quant aux subventions attendues, la charge communale devrait rester dans les limites financières annoncées malgré les plus-values précédemment évoquées.

Des peintures de l'annonciation à la Vierge Marie ont été découvertes dans le chœur de l'église mais qui ne feront pas l'objet d'une restauration dans cette étape des travaux.

Les travaux ne changeront pas l'aspect extérieur de cette église.

Quant aux subventions, pour les études, le Canton a octroyé 50% et la Confédération a octroyé 10%. Pour les travaux, il faudra attendre qu'ils se réalisent et présenter les factures.

Une inauguration est prévue par une « chantée de Noël »

M. Pascal Favre, Syndic, précise qu'en l'état actuel des plus-values connues, le dépassement financier sera couvert par les subventions et que la charge communale de la Commune d'Etagnières correspondra aux 260'000.- octroyé par le Conseil communal sur un total des coûts du projet de Fr. 780'000.-

13.b) Salle de l'Etang et immeuble rue du Bourg 1 : Rénovation énergétique des bâtiments par M. Bertrand Pittet.

Comme déjà annoncé lors de la séance précédente, des infiltrations d'eau ont été constatées dans le hall de la salle de l'Etang ainsi que des problèmes de chauffage et d'isolation sur l'immeuble locatif et commercial Rue du Bourg 1.

Des études de variantes de rénovations ont été effectuées afin de remédier à la situation et permettre à la Municipalité de solliciter, en automne, les crédits d'ouvrage nécessaires à la rénovation de ces deux bâtiments.

Les Commissions Domaines et bâtiments, Constructions – rénovations ainsi que Recensement installations énergie renouvelable ont déjà fonctionné pour les deux bâtiments.

13.c) Chemin AF : Réflexion avec le Canton quant à leur entretien par M. Bertrand Pittet.

Les chemins AF ont été réalisés il y a une vingtaine d'années en deux variantes dites « bétonnés » et « graviers stabilisés ». Les chemins « stabilisés » étaient une exigence du Canton et, force est de constater, qu'ils se dégradent et qu'il est nécessaire de les refaire et de trouver une solution pour leurs réfections partielle ou complète.

Après discussions avec le Bureau Caviezel et le Canton, il a été décidé de rénover

ces chemins sous forme de goudronnage subventionné à 50% par le Canton. Des crédits d'ouvrage seront soumis dans les prochaines années afin de remédier à la situation au gré de l'état de nos finances communales.

- 13.d) Forêts, étang : Bancs couverts sur la place des grillades par M. Bertrand Pittet.  
 Les tables agrémentant la place de pique-nique de l'Etang du Bois neuf subissent tous les aléas de la météo et devront être remplacées dans un horizon d'une à deux années.  
 Après une étude avec le Garde forestier, il a été décidé d'équiper cette place avec des bancs couverts qui seront réalisés par le Centre d'apprentissage des bûcherons du Mont-sur-Lausanne.  
 Mme Gindroz profite de l'occasion pour demander s'il y aurait possibilité d'équiper cet endroit d'une ou deux poubelles moins hautes permettant aux petits enfants d'y accéder.  
 M. Bertrand Pittet prend note de la demande et la Municipalité analysera quelles sont les possibilités d'aménagement.
- 13.e) Routes : Réfection rue des Crêts et chemin de la Delèze par M. Michael Chatelan.  
 Lors de la construction du bâtiment sis Chemin de la Delèze 1, le propriétaire (*M. Bello*) avait versé un montant de Fr. 15'900.- pour une remise à neuf des lieux en fonction des atteintes subies sur les revêtements en place à la suite des réfections des fouilles permettant d'alimenter le bâtiment concerné. Ces travaux avaient été différés dans l'attente de la construction de la nouvelle auberge et sont maintenant à effectuer. Les travaux se feront donc durant cet été et couvriront la Rue des Crêts jusqu'au Parking situé en dessous du cimetière ainsi que le Chemin de la Delèze.
- 13.f) Routes : Etude de requalification de la RC401 en partenariat avec la DGMR par M. Michael Chatelan.  
 Tout a été dit au pt.6 de l'ordre du jour de cette séance.
- 13.g) Quai provisoire LEB : Situation des travaux par M. Michael Chatelan.  
 Les travaux de construction de ce quai provisoire ont débuté selon les délais planifiés. Le quai provisoire sera mis en service lors du changement d'horaire prévu à mi-décembre 2024. En parallèle à ces travaux, la Commune débutera la réalisation du cheminement complémentaire d'accès à ce nouveau quai qui se réalisera dans le courant de cet été.
- 13.h) Plan énergie et climat au niveau communal (PEC) : Démarches futures et réflexion ainsi que réseau de chauffage à distance par M. Michael Chatelan.  
 Ce Plan Energie et Climat permettra d'avoir une vision de la situation des modes d'énergie utilisés sur la commune afin d'étudier quelles sont les possibilités de faire progressivement transiter les énergies fossiles vers des énergies dites renouvelables. Il faudra d'abord faire le diagnostic de la situation actuelle et ceci dans une vision territoriale.  
 Des subventions cantonales accompagneront ce dossier.  
 Actuellement, les bâtiments communaux sont chauffés au gaz et la Municipalité réfléchit à des synergies compatibles avec les nouvelles directives environnementales.



Une Commission a déjà été formée sous le nom de « Recensement installations énergie renouvelable » et M. Christian Hoyois demande de l'intégrer.

13.i) Coup de balai 2024/2025 : Etat de situation et réflexions futures par M. Pierre Valet.

Ce coup de balai est vivement recommandé par Gedrel et, suite à la participation de la population lors de celui-ci en 2023 (*zéro participant, il est vrai avec une météo qui n'était pas du tout favorable*), la Municipalité a, comme annoncé lors de la séance du 24 mars dernier, décidé de l'organiser avec les écoles.

C'est ~80 enfants qui, le 04 mai dernier, ont effectué ce travail dans la bonne humeur.

La Municipalité s'est quand même posé la question : Que faire à l'avenir ? et, elle propose que ce coup de balai s'organise autour d'une « Sortie du Conseil » avec, naturellement, une partie récréative de clôture comme de coutume.

Mme Isaaz Vuichard relève l'aspect éducatif de ce travail effectué par les écoles et relève que la commune de Villars-le-Terroir a fourni un gant + des explications didactives aux enfants.

M. Casale pense qu'il faudrait organiser ce coup de balai avec les enfants et les adultes.

M. le Syndic appuie l'idée de M. Casale tout en stipulant que l'expérience réalisée avec la participation des écoles pourra se renouveler en fonction du vécu de cette année. Il déclare que la Municipalité aimerait connaître la position des conseillères et conseillers communaux quant à l'organisation d'une telle journée et à leur participation à celle-ci.

À main levée, 15 conseillères et conseillers seraient partants pour la proposition de M. Valet soit : dans le cadre d'une sortie des conseillers (*communaux et municipaux*).

13.j) Laurelles et thuyas : démarche quant au patrimoine communal par M. Pierre Valet.

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil, les laurelles et autre haies peuvent être amenées à la Compostière du Gros-de-Vaud lorsqu'un propriétaire arrache complètement ce type d'aménagement après en avoir informé la Municipalité. Actuellement, la Municipalité répertorie toutes ces plantes envahissantes et les travaux d'arrachage des laurelles et thuyas sur les parcelles communales se prépareront cet automne afin d'être réalisés au début 2025. En ce qui concerne les parcelles privées, un courrier d'incitation aux propriétaires sera transmis afin de les sensibiliser à cette problématique.

13.k) Organisation du 1<sup>er</sup> août : inscriptions par M. Pierre Valet.

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil, cette année, c'est la Municipalité qui chapeautera les festivités du 1<sup>er</sup> août 2024. Il remercie les sociétés locales qui ont annoncé la participation de leurs membres.

Toutefois, la Municipalité a décidé que le volet culinaire sera géré par un traiteur ; en effet, c'est la Jeunesse qui est rôdée pour assurer l'excellence de ce service et nous avons estimé plus simple, en fonction de la situation de cette année, de recourir à ce mode opérationnel.

M. D. Martin : ne serait-il pas possible d'offrir ce « repas du 1<sup>er</sup> août » aux citoyens ?

M. le Syndic : cette année, nous ne devons que suppléer la Jeunesse qui est en course de Jeunesse à cette période au Mexique. Il a déjà été convenu que la Jeunesse reprendra cette activité à partir de 2025 et nous ne voulons pas tout chambouler ce qui fonctionne bien jusqu'à présent avec des prix très populaires et abordables, mais on prend note de la suggestion.

13.1) Informatique communale : point de situation sur le partenariat des solutions métiers par M. Pascal Favre.

Jusqu'à maintenant, la logistique informatique du contrôle des habitants et de la bourse communale était assurée par la société Ruf et qui a été reprise par la société Axians qui nous a fait savoir, par courrier, qu'elle ne désirait plus assurer la maintenance et le développement de ses applications sur la Suisse romande à partir de 2027.

Cette mauvaise nouvelle nous oblige à prospecter auprès d'autres fournisseurs informatiques. De plus, la bourse communale devant passer au nouveau plan comptable (MCH2), le changement de partenaire est conseillé afin d'éviter de devoir effectuer le travail à double lors d'un changement ultérieur.

La Municipalité a déjà pris contact avec Offisa (*plus grand fournisseur auprès des communes*) et avec Data Consulting. Les incidences suivantes sont à observer :

- coût de reprises des données
- coûts de maintenance annuelle des systèmes
- personnel qui devra se reformer
- et tout ça en même temps que la mise en place de MCH2

De plus, devant l'urgence et l'inévitable de cette situation, la Municipalité devra peut-être activer la Compétence municipale en cas de dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Art.85 RCom qui lui avait été accordée lors de la séance du Conseil communal du 30.09.2021 mais, elle mettra tout en œuvre afin de proposer un crédit d'ouvrage lors du prochain conseil communal de septembre en vue du passage à un nouveau fournisseur informatique des applications métier.

14. Divers et propositions individuelles.

M. Patrick Nessi, Président, informe l'assemblée que le Bureau n'a reçu aucune proposition individuelle par écrit.

La parole n'étant pas demandée, M. Pascal Favre, Syndic, remercie les membres du Conseil pour l'acceptation des comptes 2023.

M. Dominique Martin, ancien Président du conseil communal, remercie tout le monde pour le cadeau reçu en remerciement des 7 années passées à la présidence du Conseil.

En finalité M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 26 septembre 2024 à 20h.00 dans cette même salle des Combles de la Maison de commune et lève la séance à 22h.28 en annonçant que le Bureau a prévu les prolongations autour d'une verrée qui nous attend au restaurant « L'Instant » (*anciennement le Tai Po*).

M. le Président :  
Patrick Nessi

Le secrétaire :  
Bernard Cherpit